



Pour ou contre la cigarette ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 27 février 2008

Les fumeurs sont depuis 2 mois vus comme presque des terroristes !! Je suis fumeuse mais je respecte entièrement les non-fumeurs, en effet il est inacceptable d'obliger un non-fumeur à subir les conséquences de la cigarettes !!!

Et oui chacun a fait son choix le fumeur fume et le non-fumeur preserve sa santé !! je suis tout a fait d'accord pour que les non-fumeurs puissent eux aussi profiter des lieux publics sans se soucier de tout cela !

Ma question est la suivante : pourquoi tout faire pour les non-fumeurs et mettre les fumeurs de coté comme de vrais exclus de la société, ne serait t-il pas plus égal de faire des bars fumeurs et d'autres non fumeurs ? Nous ne sommes pas des criminels et je pense sincerement que les fumeurs respectent les non-fumeurs.

Qu'en pensez vous ?

Réponse :

La loi Évin et son décret de 1992 interdisaient de fumer dans les lieux à usage collectif fermés et couverts. Ils permettaient aussi d'organiser, dans ces lieux sans tabac, un espace pour les fumeurs à condition de respecter l'obligation de protéger les non-fumeurs.

Une minorité de fumeurs a alors décidé d'imposer le tabagisme où et quand ils le souhaitaient. Les fumeurs respectueux, non seulement n'ont pas réagi à ces comportements illégaux, mais ils ont même souvent profité de l'aubaine pour fumer là où cela était interdit en feignant de croire qu'ils n'enfreignaient pas la loi puisque d'autres fumaient à coté d'eux.

C'est ainsi qu'une loi d'équilibre a été bafouée pendant 15 ans. Et lorsque la France a dû, comme près de 150 autres pays, ratifier la convention cadre de lutte anti tabac de l'organisation mondiale de la santé, le gouvernement n'a pas pu échapper à un durcissement de la réglementation pour éviter toute interprétation et tout contournement de l'esprit de la loi. On retrouve, d'ailleurs, aujourd'hui cette même volonté de ne pas appliquer la loi dans les tentatives de transformation des espaces visés par l'interdiction en clubs privés fumeurs, ce qui, juridiquement parlant, est une supercherie. On retrouve également ce même esprit chez ceux qui transforment les terrasses en espaces fumeurs entièrement fermés.

Oui, les non-fumeurs ont été victimes d'un véritable terrorisme dans beaucoup d'entreprises où mises au placard, voire licenciements répondaient aux demandes du seul respect de la loi. Et, ce qui est aujourd'hui demandé aux fumeurs n'est en rien comparable à ce que des milliers de salariés ont enduré illégalement pendant 15 ans. Rien à voir, non plus avec la situation des non-fumeurs, des asthmatiques, des malades cardiaques, ..., qui se sont vus privés de fréquenter les lieux de vie sociale pendant ces mêmes années.